



Les services de l'État dans les Landes

Le préfet et l'ARS réaffirment la conformité de l'eau potable distribuée dans les Landes

Article créé le 07/04/2017 par préfecture des Landes Mis à jour le 07/04/2017

Le préfet tient à réaffirmer que la qualité de l'eau du robinet dans les Landes est bien conforme pour la consommation humaine. En effet, depuis plusieurs semaines, des informations confuses concernant celle-ci circulent dans le département.

Le préfet souhaite rappeler que l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine procède à des contrôles réguliers des eaux destinées à la consommation humaine. Parallèlement, une surveillance permanente est obligatoirement exercée par les responsables des installations de production et de distribution des eaux.

Quelques analyses ont mis en évidence la présence de métabolites dans l'eau potable.

Les substances concernées sont des composés issus de la dégradation de l'alachlore et du métachlore (herbicides), pour lesquels l'ANSES a défini respectivement des valeurs maximales de 50 et 510 µg/L. Les concentrations maximales mesurées dans les eaux potables des Landes sont inférieures à 3 µg/L et se situent bien en-deçà de ces valeurs.

Les quantités de métabolites relevées dans les eaux distribuées dans les Landes sont suffisamment faibles pour ne pas justifier de restriction de consommation pour des motifs sanitaires.

Conformément aux instructions préfectorales, les distributeurs d'eau concernés se sont engagés dans des plans d'actions pour réduire les taux mesurés.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau du robinet : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>